PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France

Plaines Santé

Un programme de diffusion d'impromptus artistiques en milieu sanitaire et médico-social - Cahier des charges

1. Contexte et cadre de référence

"Plaines santé" est un programme de la DRAC Hauts de France qui vise à compléter les actions soutenues dans le cadre du programme Culture-Santé-Handicap, dont les objectifs sont de :

- développer ou renforcer la place que peuvent prendre l'art et la culture dans les temps de prise en charge et le parcours de soin des patients (enfants et adultes), des résidents et des usagers, comme dans l'exercice professionnel des équipes qui les encadrent ;
- permettre à l'ensemble des usagers concernés d'appréhender concrètement la création contemporaine ;
- viser à l'autonomie des équipes éducatives et soignantes en matière d'initiatives innovantes et ambitieuses dans les champs de l'art et de la culture ;
- révéler, interroger et/ou accompagner certaines pratiques et/ou problématiques des établissements hospitaliers et médico-sociaux ;
- contribuer à lutter contre l'isolement et les formes de représentations stigmatisantes en ouvrant les établissements sur la cité.

2. Principes

Tout au long de l'année, des équipes artistiques (compagnies, collectifs, artistes seuls…) de toutes disciplines (musique, spectacle vivant, arts visuels…) vont à la rencontre des usagers d'établissements et de services sanitaires et médico-sociaux (ESMS), pour des moments de poésie inattendus, des parenthèses d'enchantement sous la forme de propositions courtes et légères, qui suscitent la surprise et la curiosité des patients, des résidents, les usagers, enfants et adultes, mais aussi des visiteurs, des familles, des soignants et de tous les professionnels qui "habitent" ces lieux au quotidien.

Les propositions s'adaptent au contexte de chacun des établissements et services, et offrent un éventail de possibilités : des concerts en collectif ou en tête à tête, des petites formes théâtrales suivies de rencontres, des échanges autour d'une œuvre, des moments de création collective…

3. Appel à candidatures en direction des artistes et équipes artistiques

Un appel à candidature annuel est lancé auprès des artistes ou équipes artistiques résidant dans les Hauts-de-France, de tout domaine disciplinaire désireux d'intervenir dans des établissements dont les soins comme les publics peuvent varier : hospitalisations de jour, séjours longue durée, établissements de santé mentale, publics en situation de handicap, jeunes ou adultes, assistance médicale et vie sociale pour personnes dépendantes (liste non exhaustive). Les artistes sont invités à bien appréhender ces indications en vue de la préparation de leurs interventions.

Les équipes sont invitées à remplir la fiche projet ci-jointe et à formaliser une note d'intention avec une proposition artistique souple et adaptée aux caractéristiques générales des publics et des établissements visés : espaces contraints, jauges sanitaires, personnes éventuellement en difficulté, prise en compte de l'entourage des personnes accueillies par l'établissement…
Les équipes artistiques peuvent témoigner d'expériences déjà menées en direction d'un public ou d'un établissement. Elles peuvent indiquer leur préférence géographique pour les interventions (à l'échelle d'un ou plusieurs départements) et mentionner des souhaits de collaboration avec un établissement ou un type d'établissement en particulier. Il sera tenu compte, dans la mesure du possible, de ces préférences pour l'identification par la DRAC et le BIP (Bureau d'Inspirations Partagées, Arts & Santé Hauts-de-France) de l'établissement dans lequel se dérouleront les impromptus. Chaque équipe artistique interviendra dans un seul établissement.

La proposition artistique formalisée dans la fiche projet sera à affiner avec l'établissement de santé ou médico-social**, une fois l'identification des équipes et des établissements assurés par la DRAC et le BIP.**

4. Mise en œuvre de « Plaines santé »

Ce sont à minima **15 réalisations d'impromptus sur 15 demi-journées d'intervention** qui sont attendues de la part de chaque équipe ou artiste retenu.

- **Publics et usagers concernés**

Les projets sont à destination des différents usagers des établissements sanitaires et médico-sociaux (ESMS) :

- patients, usagers et résidents, enfants et adultes
- professionnels des établissements : personnel médical, soignant, administratif...
- familles et personnes en visites auprès de leurs proches
- plus largement, toutes les personnes présentes dans l'espace concerné au moment de l'impromptu. A ce titre, les équipes artistiques seront invitées avec les établissements à bien informer les personnes présentes dans l'espace concerné (visiteurs, personnels, entreprises extérieures, familles...) du fait qu'elles peuvent pleinement participer à l'impromptu.

Afin de tisser un lien avec les publics touchés, des temps d'échange et de rencontre informels peuvent être envisagés à l'issue d'une diffusion, selon des formes et modalités proposées par les équipes artistiques et les équipes sur place.

- **<u>Engagements des partenaires de la résidence</u>**

<u>Les équipes artistiques</u> :

- respectent le présent cahier des charges, sont autonomes dans la mise en œuvre du programme ;
- proposent des impromptus à l'établissement de santé ou médico-social partenaire identifié par la DRAC, en lien avec le BIP Arts et santé Hauts-de-France ;
- assurent la relation avec l'établissement ;
- réalisent, à proprement parler, les impromptus, adaptés à chaque contexte ;
- définissent et préparent la diffusion des impromptus (élaboration des modalités des actions et identification/approche des publics) en lien avec l'établissement ;
- assurent avec l'établissement, l'information et/ou la communication à propos des impromptus s'il est souhaité, en particulier au regard de la situation sanitaire, qu'il y en ait une, préalable ;
- envisagent, autant que possible, une ou des formes de médiation construites avec les partenaires impliqués ;
- supportent les frais techniques, de déplacements, le cas échéant de restauration, d'hébergement ;
- prennent en charge la question des droits d'auteurs (SACEM le cas échéant, ...) ;
- adressent un bilan illustré à la DRAC à l'issue du programme soit à la fin de l'année 2022 ;
- communiquent les informations nécessaires à l'alimentation du site « Plaine Santé ».

<u>L'établissement de santé ou médico-social</u> (ESMS) :

- assure la préparation et définit les temps, lieux, modalités et protocoles de réalisation des impromptus (élaboration des modalités des actions et identification des publics), en lien avec l'équipe artistique et les éventuels partenaires que l'établissement souhaite associer ;
- s'assure des bonnes conditions de la rencontre avec des publics non forcément usagers de la culture ;
- effectue, en amont, un travail de médiation conjointement avec l'équipe artistique missionnée et avec les partenaires locaux associés (par exemple : mobilisation particulière des équipes locales en responsabilité de publics) ;
- assure la meilleure cohérence possible entre cette présence artistique et les autres actions se déroulant dans l'établissement ;
- assure les frais de communication s'il souhaite annoncer certains des impromptus en rappelant toutefois que l'idée première est bien d'aller au-devant des publics là où ils se trouvent et que l'effet de surprise/inattendu est souvent recherché. A ce titre, la communication la plus large auprès des professionnels, usagers, associations... est souhaitée;
- communique les informations nécessaires à l'alimentation du site « Plaine Santé ».

<u>Le BIP:</u>

Le BIP Arts et santé Hauts-de-France assure une mission d'appui organisationnelle dans le cadre du dispositif Plaines Santé. A ce titre, le BIP :

- contribue à l'identification des établissements désireux d'accueillir les diffusions ;
- conseille les établissements sanitaires et médico-sociaux et propose un accompagnement méthodologique pour préparer la mise en œuvre des diffusions ;

- facilite l'accueil des artistes pendant la mise en œuvre des diffusions ;
- élabore des outils de communication ;
- dresse un bilan de la mise en œuvre du programme.

- **Eléments financiers**

Chaque équipe artistique est accompagnée par la DRAC Hauts-de-France à hauteur de 15 000 euros, pour concrétiser la déclinaison du programme.

Aucune participation financière n'est demandée à l'établissement sanitaire ou médico-social partenaire. Sauf, dans le cas où l'artiste choisi par l'établissement résiderait hors du département, une contribution pourra alors être demandée à l'établissement (mise à disposition d'hébergement, prise en charge partielle des frais de déplacement de l'artiste).

- **Suivi et évaluation**

La mise en œuvre de « Plaines santé » fait l'objet d'une évaluation, permettant notamment de mesurer son impact sur les publics bénéficiaires (patients et usagers, visiteurs et familles, professionnels). Cette évaluation devra être menée conjointement par le BIP, les artistes et les partenaires opérationnels du projet et, dans la mesure du possible, avec les publics touchés.

- **Communication et Valorisation**

Une mission est confiée à la journaliste Sidonie Hadoux et à la photographe Gabriela Tellez pour documenter la mise en œuvre de « Plaines santé ». Leurs reportages sont accessibles sur le site du programme : http://plaines-sante.fr/

Tous les supports de communication devront faire apparaître la mention suivante :
« Avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France, dans le cadre du programme « Plaines Santé » »

La charte d'utilisation et le logo sont à télécharger sur la page suivante :
https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/La-DRAC/Charte-graphique-de-l- Etat-en-region

- **Clause sanitaire**

Les impromptus proposés seront adaptés en accord avec l'établissement d'accueil. Ils devront se dérouler dans le respect des règles sanitaires et ne pourront se tenir qu'à cette condition.
Au regard du contexte sanitaire actuel, les artistes respecteront les mesures définies par l'Etat sur le territoire concerné. Les équipes artistiques devront répondre aux exigences des protocoles sanitaires prévus par les établissements (test antigénique, test PCR, pass vaccinal…). En cas d'annulation pour cause de restrictions sanitaires, les impromptus seront reportés à une période ultérieure.

- **Calendrier**

- **20 janvier -1er mars** : publication de l'appel à candidature en direction des artistes et équipes artistiques

- **24 février - 1er avril** : appel à manifestation d'intérêt auprès d'établissements sanitaires et médico-sociaux pour l'accueil du programme « Plaines santé »
- **avril** : commission Culture-Santé-Handicap : identification des artistes « Plaines santé »
- **20 mai** : date butoir de dépôt des dossiers de demandes de subvention par les artistes
- **juin** : commission Culture-Santé-Handicap : identification des ESMS « Plaines santé »
- **septembre-décembre** : choix et rencontre entre artiste et ESMS
- **janvier-décembre 2023** : mise en œuvre de « Plaines santé »

5. Modalité de dépôt des candidatures

- **Pour les artistes et équipes artistiques**

Les équipes ou artistes intéressés par cette offre sont invités à transmettre la fiche projet et note d'intention (document à télécharger sur le site de la Drac) par courriel à l'adresse suivante : plaines-drac-hauts-de-france@culture.gouv.fr

L'objet du courriel devra indiquer :

a) le nom du programme PLAINES SANTE (et PLAINES D'ETE si vous postulez sur l'un et l'autre des deux programmes) ;
b) le nom de la compagnie ou de l'artiste indépendant ;
c) le domaine artistique ;
d) le ou les départements où les impromptus auront lieu.

Exemple : PLAINES SANTE / Nom Cie artistique / MUSIQUE / 59 – 62

Les demandes sont à envoyer **avant le 1er mars (inclus), dernier délai**.
Le choix des candidats retenus sera annoncé au plus tard fin avril.
A l'annonce des résultats, les artistes et compagnies sélectionnés auront jusqu'au vendredi 20 mai au plus tard pour envoyer leur dossier de demande de subvention et pièces complémentaires, en lien avec les services administratifs de la DRAC.

- **Pour les établissements sanitaires et médico-sociaux (ESMS)**

Les établissements sanitaires et médico-sociaux intéressés par cette offre sont invités à transmettre la fiche projet (document à télécharger sur le site de la Drac) par courriel à l'adresse suivante : plaines-drac-hauts-de-france@culture.gouv.fr et contact@bip-hdf.fr

L'objet du courriel devra indiquer:

a) le nom du programme PLAINES SANTE
b) le nom de l'établissement
c) la spécificité SANITAIRE ou MEDICO-SOCIAL
d) le département d'implantation

Exemple : PLAINES SANTE / Etablissement XXX / SANITAIRE / 02

Les demandes sont à envoyer **avant le 1er avril (inclus), dernier délai.**
Le choix des candidats retenus sera annoncé au plus tard fin juin.

Critère de priorisation des demandes

Pour les artistes :

- la qualité artistique de la proposition et/ou du projet
- la motivation et expériences éventuelles au regard du public visé par l'équipe. L'expérience spécifique ne constitue néanmoins pas un préalable indispensable ;
- l'adéquation de la proposition avec les publics visés;
- la souplesse, qualité et adaptabilité de la proposition.

Pour les ESMS :

- l'engagement notamment à travers une mobilisation significative de moyens (humains, financiers, logistiques et/ou administratifs) ;
- le renouvellement des bénéficiaires ;
- l'équilibre géographique ;
- l'équilibre sanitaire et médico-social.

Pour information, La DRAC Hauts de France accompagne parallèlement avec le programme « Plaines d'été », des équipes artistiques, artistes et collectifs relevant de tous les domaines d'expression, souhaitant investir la période estivale de propositions d'impromptus artistiques diffusés à travers les territoires. Les artistes et équipes artistiques intéressés pour intervenir dans ce cadre sont invités à consulter le cahier des charges (document à télécharger sur le site de la DRAC) qui précise les conditions et modalités spécifiques à ce programme.

Plaines Santé

CALENDRIER PLAINES SANTÉ 2022/2023

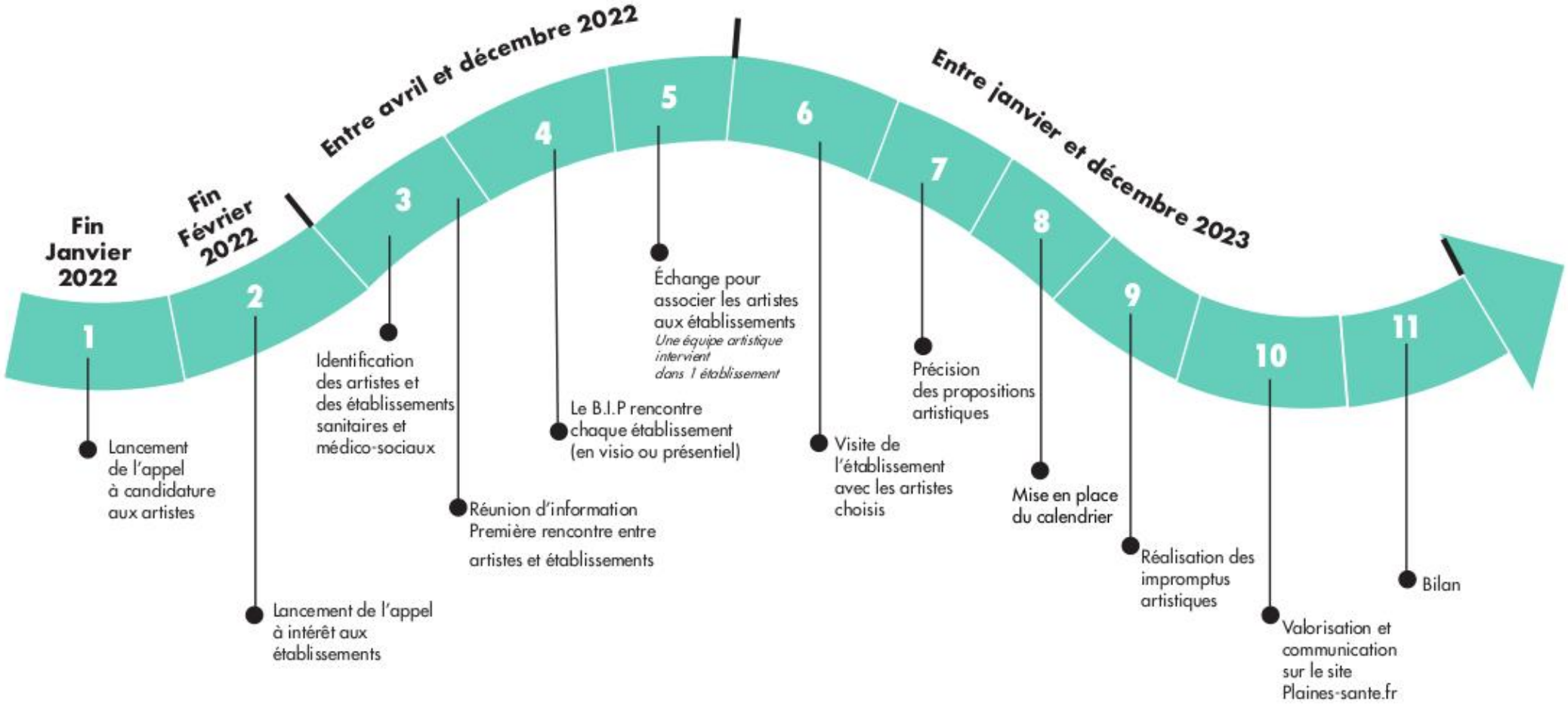

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France

BIP
BUREAU D'INSPIRATIONS PARTAGÉES
Arts & Santé HDF